Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261008-412026-AU

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

DECISION DU MAIRE N°41/2026

Objet : Contrat de cession de droit de représentation du spectacle Tekameli and Family, pour le concert de Noël du dimanche 20 décembre 2026.

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDÉRANT la programmation 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer contrat avec l'Association Booking Spectacles, représentée par Monsieur Jean Soler, domiciliée, 8 rue Georges Rouault, 66000 Perpignan, pour la représentation du spectacle du dimanche 20 décembre 2026 à l'église Saint-Julien et Sainte-Basilisse, moyennant le prix de 2 600 € TTC.

ARTICLE 2 : D'approuver les termes du contrat à intervenir.

ARTICLE 3 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe de l'OMAC.

Fait à TORREILLES, le 8 octobre 2026
Le maire,

Guy Rouquié

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)